

### Automédication pendant le traitement du lymphome

#### Automédication

Pour le Conseil de l'Ordre des médecins l'automédication est définie comme « l'utilisation, hors prescription médicale, par des personnes pour elles-mêmes ou pour leurs proches et de leur propre initiative, de médicaments considérés comme tels et ayant reçu l'autorisation de mise sur le marché (AMM), avec la possibilité d'assistance et de conseils de la part des pharmaciens ».

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé « l'automédication responsable consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées ».

#### Risques

Le principal risque de l'automédication est son mésusage.

Risques liés au médicament : méconnaître ses composants et les effets secondaires ou une éventuelle allergie

Risques liés à la prise : erreur de posologie, risque de surdosage, interactions médicamenteuses

Retarder ou rendre difficile le diagnostic, certains symptômes pouvant être masqués, modification des résultats d'examens biologiques.

#### Précautions

L'automédication doit être réservée à certaines situations :

Petites affections hivernales Rhume, gorge irritée

Douleurs faibles à modérées

Petites affections de la peau

Certaines affections chroniques, rhinite allergique, migraine.

Il est recommandé de lire les notices, respecter la posologie (quantité, fréquence des prises), respecter les contre-indications, connaître les effets secondaires, être vigilant et réactif en cas de nouveaux symptômes, prévenir son médecin de la prise de médicaments sans prescription.

L'automédication n'est pas conseillée sur une longue durée

Le pharmacien reste un conseiller avant et pendant l'automédication